Nations Unies E/2023/L.28



## Conseil économique et social

Distr. limitée 17 juillet 2023 Français

Original: anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023
Point 12 g) de l'ordre du jour
Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : développement
durable au Sahel

Projet de décision déposé par la Vice-Présidente du Conseil, Paula Narváez (Chili)

## Développement durable au Sahel

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2020/2 du 10 décembre 2019 sur l'appui à la région du Sahel et ses décisions 2020/231 du 22 juillet 2020, 2021/243 du 21 juillet 2021 et 2022/350 du 22 juillet 2022 :

- a) Prend acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud et à la région du Sahel par les organismes des Nations Unies<sup>1</sup>;
- b) Prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa session de 2024, au titre de la question subsidiaire intitulée « Développement durable au Sahel » de la question intitulée « Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions », de la manière dont le système des Nations Unies apporte un appui intégré, cohérent et coordonné à la réalisation du développement durable dans la région du Sahel, dans la limite des ressources disponibles.





<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> E/2023/92.